

PRÉVENTION ET TRI des déchets

Suivons le guide!

Compost

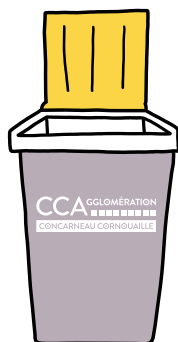
Textiles

Tri sélectif

Ordures
ménagères

Verre

Au tri sélectif



PAPIERS ET EMBALLAGES CARTONNÉS

Briques alimentaires, papiers, journaux, prospectus, publicités, courriers, etc.



EMBALLAGES MÉTALLIQUES

Conserves, canettes, bombes aérosols, couvercles de bocaux etc.

EMBALLAGES PLASTIQUES

Bouteilles, flacons, pots de yaourts, barquettes, sacs et films en plastique, etc.



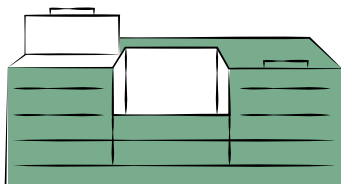
Tous les emballages* se trient !

Déposez vos emballages en vrac dans le bac ou la colonne de tri sans les emboîter. Inutile de les laver, il suffit de les vider.

**Un emballage est un objet destiné à contenir et à protéger des produits.*

⚠ Interdits : Objets en plastique (jouets, stylos...), bois, papiers peints, essuie-tout, couches, etc.

Dans le composteur



Épluchures, restes de repas,
végétaux de jardin, etc.

Pour réserver un composteur individuel ou
faire une demande de composteur partagé :
mesdemarches.cca.bzh

Dans les bornes textiles



Vos textiles, vêtements,
chaussures ou maroquinerie
propres, réutilisables ou non
en sacs étanches fermés.

Dans la colonne à verre



EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles, bocaux, pots et flacons
sans couvercle ni bouchon.

Aux ordures ménagères



AUTRES OBJETS ET DÉCHETS NON RECYCLABLES

brosses à dents, couches,
sacs d'aspirateur, litière...
en sacs fermés.

QUESTIONS/RÉPONSES

► Comment connaître mes jours de collecte ?

Sur le site cca.bzh, rubrique VIVRE ICI - PAGE «COLLECTER ET TRIER MES DÉCHETS», dans les documents à télécharger ou sur la carte interactive.

► Ai-je besoin de laver mes emballages ?

Non. Inutile d'utiliser l'eau potable, il suffit de bien les vider.

► Que faire des objets dont je ne me sers plus ?

Vous pouvez les vendre ou les donner à une association (liste sur cca.bzh). S'ils ne sont pas réparables, déposez-les en déchèterie.

► Comment limiter mes allers-retours en déchèterie ?

La moitié des apports en déchèterie sont des végétaux. Pensez à les broyer, les utiliser en paillage ou en matière sèche dans votre composteur. Préférez une tonte haute de la pelouse et laissez-la sur place.

► Que deviennent mes emballages ?

Ils sont triés, puis chaque matière part dans une usine de recyclage dédiée pour remplacer une partie des matières premières qui servent à fabriquer des objets ou des emballages.

Vos jours de collecte

Décalage des collectes d'un jour au 1^{er} mai, à Noël et au Nouvel an.

Sortez vos bacs la veille au soir de la collecte.

Tri sélectif



Jour de passage

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

Semaine

- paire
- impaire

Ordures ménagères



Jour de passage

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

Vous n'avez pas de bacs à proximité ? Retrouvez les colonnes d'apport volontaire près de chez vous, sur le site internet : <https://www.cca.bzh>

www.cca.bzh

02 98 50 50 17

CITEO

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les déchèteries

Concarneau

Zone Artisanale
de Kersalé

Elliant

Zone Artisanale
de Kerambars,
route de Quimper

Trégunc

Kerouannec Vihan,
route de Pont-Aven

HORAIRES D'HIVER

1^{ER} NOV. > 31 MARS

du lundi au samedi
9h30 à 11h50 - 13h30 à 17h20
- Elliant fermée les mardis et jeudis,
- Concarneau fermée le vendredi.

HORAIRES D'ÉTÉ

1^{ER} AVRIL > 31 OCT.

du lundi au samedi
9h à 11h50 - 13h30 à 17h50
- Elliant fermée les mardis et jeudis



Tél. 02 98 50 50 14

